

NANTES, le 22 septembre 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs

JUGES GAM Niveau 3 & 4

Réf. : TP/DA N°40.25/26

Objet : Formation JUGES NIVEAU 3 & 4 GAM

Dossier suivi par Thomas PINEAU

Madame, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements concernant les formations et examens juges GAM niveau 3 et 4 pour la saison 2025/2026.

JUGE NIVEAU 3

Modalités des examens :

- ✓ Avoir validé le N2 depuis au moins un an et avoir jugé au moins deux compétitions depuis
- ✓ Avoir 16 ans dans l'année de l'examen
- ✓ Être licencié F.F.G.
- ✓ Avoir suivi toutes les formations obligatoires

STAGE N°1 : FORMATION (OBLIGATOIRE) 18 et 19 octobre 2025 Samedi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h Dimanche : 9h à 12h30 et 14h00 à 16h30	Centre d'accueil JF CHOLET Rue Darmaillacq 49300 CHOLET <u>Coût hébergement / restauration</u> : 71.00 €	<u>Coût Pédagogique</u> Coût 90€ <u>Coût club</u> conventionné PDL 36 €
STAGE N°2 : FORMATION (OBLIGATOIRE) Dimanche 16 novembre 2025 9H30 – 12H30 & 14H00 -17H	UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES <u>PREVOIR UN PIQUE NIQUE</u>	<u>Coût pédagogique</u> Coût 45 € <u>Coût club</u> conventionné PDL 18 €
EXAMEN Dimanche 30 novembre 2025 9H30 – 12H & 13H30 -17H	UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES <u>PREVOIR UN PIQUE NIQUE</u>	<u>Coût pédagogique</u> Coût 45 € <u>Coût club</u> conventionné PDL 18 €

JUGE NIVEAU 4

Modalités des examens :

- ✓ Avoir validé le N3 depuis au moins un an et avoir jugé au moins deux compétitions depuis
- ✓ Avoir 18 ans dans l'année de l'examen
- ✓ Être licencié F.F.G.
- ✓ Avoir suivi toutes les formations obligatoires

STAGE N°1 : FORMATION (OBLIGATOIRE) 18 et 19 octobre 2025 Samedi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h Dimanche : 9h à 12h30 et 14h00 à 16h30	Centre d'accueil JF CHOLET Rue Darmaillacq 49300 CHOLET <u>Coût hébergement / restauration : 71.00 €</u>	<u>Coût Pédagogique</u> <u>Coût 90€</u> <u>Coût club</u> <u>conventionné PDL</u> 36 €
STAGE N°2 : FORMATION (OBLIGATOIRE) Dimanche 16 novembre 2025 9H30 – 12H30 & 14H00 -17H	UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES <u>PREVOIR UN PIQUE NIQUE</u>	<u>Coût pédagogique</u> <u>Coût 45 €</u> <u>Coût club conventionné</u> <u>PDL</u> 18 €
EXAMEN 6 & 7 décembre 2025	MONTCEAU LES MINES	<u>INSCRIPTION AUPRES DE LA FFG POUR L'EXAMEN</u>

PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :

- **Avoir lu** la réglementation technique GAM 2025-2026
- **Avoir lu** le code de pointage & annexes GAM (dernière version sur site FIG)
- **Les documents sont disponibles sur le site www.ffgym.fr en se connectant à l'espace licencié : rubrique compétition / base documentaire GAM »**
Apporter les documents le jour de la formation, aucune impression ne pourra être faite sur place !

Se munir :

- de la brochure des programmes + brochure technique GAM (téléchargeable sur le site de la FFG),
- du code de pointage (téléchargeable sur le site de la FIG)

Attention : Nouveauté importante :

Depuis le décret relatif à l'intégration dans la formation des juges d'une sensibilisation aux gestes de premiers secours, chaque fédération agréée doit prévoir une formation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par le ministère de l'intérieur.

Cette formation obligatoire et devant s'appliquer à tous les juges va être mise en œuvre dès cette saison. Toutefois la possession d'une qualification « premiers secours », telle que le PSC1 ou un équivalent, dispense son titulaire de la sensibilisation. Les juges ayant déjà suivi une formation secourisme pourront faire valoir leur diplôme ou attestation afin de mettre à jour FFGym Licence.

Nous allons vous adresser prochainement un formulaire afin de recenser tous les juges pouvant être exemptés de cette formation. Cette circulaire sera accompagnée de la liste des diplômes dispensant de la formation.

A l'issue du recensement, tous les juges non exemptés (déjà diplômés ou en formation) devront obligatoirement suivre la formation aux gestes qui sauvent.

Récapitulatif conditions financières : (règlement à effectuer avant le début de la formation) :

NIVEAU 3	COÛT DE LA FORMATION		COÛT POUR LES CLUBS CONVENTIONNES	
	Hébergement / restauration :	73 .00 €	Hébergement / restauration :	73.00 €
	Frais pédagogiques :	180 .00 €	Frais pédagogiques : (Prise en charge partielle par le Comité Régional au titre de la convention club)	76 .00 €
	Coût total de la formation :	253.00 €	Coût total de la formation :	149 .00 €
NIVEAU 4	COÛT DE LA FORMATION		COÛT POUR LES CLUBS CONVENTIONNES	
	Hébergement / restauration :	73.00 €	Hébergement / restauration :	73.00 €
	Frais pédagogiques :	135.00 €	Frais pédagogiques : (Prise en charge partielle par le Comité Régional au titre de la convention club)	57 .00 €
	Coût total de la formation :	208.00 €	Coût total de la formation :	130 .00 €

Inscriptions : En cliquant [ICI](#) avant le **3/10/2025, DERNIER DELAI**, (le règlement doit nous parvenir **impérativement** avant le début de la formation par virement bancaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président Régional,
Luc LE ROY